

Ecole maternelle du Val Guermantes12 rue marcel Proust
77600 Conches sur Gondoire**Procès-verbal du Conseil d'école
Année scolaire 2018/2019**

Tél : 01 64 02 22 01	<input checked="" type="checkbox"/> Maternelle <input type="checkbox"/> Elémentaire <input type="checkbox"/> Primaire	<input checked="" type="checkbox"/> 1 ^{er} trimestre <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} trimestre <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} trimestre <input type="checkbox"/> extraordinaire	Date
Courriel ce.0771551t@ac-creteil.fr			Le 06/11/18
			De 18h05 à 19H13

Présents :

Enseignantes de l'école	<ul style="list-style-type: none"> ● Mme HASSAM (directrice) ● Mme STUTZ ● Mme SIMON ● Mme GUERLET 	<ul style="list-style-type: none"> ● Mme SERRE (ATSEM) ● ● ●
Membres du RASED	<ul style="list-style-type: none"> ● ● 	<ul style="list-style-type: none"> ● ●
IEN ou son représentant	<ul style="list-style-type: none"> ● 	<ul style="list-style-type: none"> ●
DDEN	<ul style="list-style-type: none"> ● 	<ul style="list-style-type: none"> ●
Parents élus	<ul style="list-style-type: none"> ● Mme LE GRATIET ● Mme GUERIN ● ● 	<ul style="list-style-type: none"> ● ● ● ●
Le maire ou son représentant	<ul style="list-style-type: none"> ● M MARCHAND (Maire de Guermantes, Membre titulaire du SIVOM) 	<ul style="list-style-type: none"> ●
Conseiller municipal	<ul style="list-style-type: none"> ● Mme VIARD (Présidente du SIVOM, 1 ère Adjointe au Maire de Guermantes) ● Mme Thomas (Adjointe chargée des Affaires scolaires à la mairie de Conches-sur-Gondoire, Membre titulaire du SIVOM) ● 	
Autres membres invités	<ul style="list-style-type: none"> ● M SOW (directeur du centre de loisirs) ● 	<ul style="list-style-type: none"> ● ●
Absent(es)	Absent(es) excusé(es)	
<ul style="list-style-type: none"> ● ● 	<ul style="list-style-type: none"> ● Mme GIGON (Inspectrice de Lognes) ● Mme CHAZALY (DSDEN) ● Mme DUPUYDS (enseignante PS) 	<ul style="list-style-type: none"> ● M NION (Maire de Conches sur Gondoire, Vice-Président du SIVOM) ● Mme SILINE (enseignante mi-temps GS) ●

Présidente de séance : Mme HASSAM

Secrétaire de séance : Mme GUERLET

**ORDRE DU JOUR
du 1er conseil d'école**

1. Modalités du fonctionnement et attributions du conseil d'école
2. Organisation pédagogique de l'école et vie de l'école : les effectifs, les classes, les intervenants
3. Organisation de la cantine et du centre
4. Vote et approbation du règlement intérieur de l'école
Présentation de la charte de la laïcité
5. Sécurité et hygiène : exercice d'évacuation n°1, PPMS
6. Présentation des axes du projet d'école
7. Coopérative
8. Travaux faits / prévus dans les classes et dans l'école
9. Questions préalablement données à la directrice
10. Dates et horaires du prochain conseil d'école

Mme THOMAS demande à ce que l'ordre du jour soit modifié afin qu'elle puisse participer à une réunion en mairie de CONCHES-SUR-GONDOIRE. Nous commençons donc par les points 3 et 8.

Un tour de table est proposé pour les nouveaux parents d'élèves

1. Modalités du fonctionnement et attributions du conseil d'école

Le règlement intérieur du conseil d'école de la maternelle Val Guermantes

A. Composition

Membres de droit à part entière avec voix délibérative :

- M MARCHAND, Maire de Guermantes, Membre titulaire du SIVOM
- M NION, Maire de Conches sur Gondoire, Vice-Président du SIVOM
- Mme VIARD, Présidente du SIVOM, 1 ère Adjointe au Maire de Guermantes
- Mme THOMAS, Adjointe chargée des Affaires scolaires à la mairie de Conches-sur-Gondoire, Membre titulaire du SIVOM
- Mme BILLY Conseillère Municipale de Guermantes, Membre titulaire du SIVOM
- Mme PERRIN, conseillère municipale de Conches-sur-Gondoire, Membre titulaire du SIVOM
- Mme GIGON , Inspectrice de l'Éducation Nationale,
- Mme HASSAM, Directrice et présidente de ce conseil, (PS)
- Mmes STUTZ (GS), GUERLET (MS), SIMON (PS/GS), DUPUYDS (Assure le quart temps de Mme HASSAM), SILINE, assurant le mi-temps de Mme STUTZ
- Mme CHAZALY , Déléguée Départemental de l'Éducation Nationale (DDEN),
- Mmes LE GRATIET Aurélie, MAZZEI Tiffany, GANNE Marie, GUERIN Leslie, représentantes des parents d'élèves.

En cas de vote, chacun de ces membres a droit à une voix. Le nombre de voix des maîtres de l'école ainsi que celui des représentants élus du Comité de parents ne pourra excéder le nombre de classes de l'école, c'est-à-dire quatre à ce jour. Les parents délégués peuvent tous assister au conseil d'école, mais ne siègent avec voix délibérative que quatre d'entre eux, conformément au nombre de classes.

Membres avec voix consultative pour les affaires les concernant :

- Les membres du réseau d'aide (Mme CHAUDESAIGUES , psychologue scolaire).
- Le médecin et l'infirmière scolaire, le médecin de la PMI
- Les ATSEM (Mmes OLLIVIER Sylvie, AVRIL Myriam et COSSON Catherine, SERRE Annabelle), en accord avec le SIVOM.
- Le représentant des activités périscolaires pour des questions en relation avec la vie de l'école (M. SOW Soyel)

Sur invitation, après avis du Conseil, pour consultation :

- Partenaires médicaux et paramédicaux des actions d'intégration.
- Toute personne compétente sur un point de l'ordre du jour.

B. Attributions

1. Le conseil d'école est une instance de décision qui :

- établit son mode de fonctionnement sous forme d'un règlement intérieur précisant les modalités de délibération,
- vote le règlement intérieur de l'école.
- adopte le projet d'école préparé par l'équipe pédagogique,
- peut établir un projet d'organisation de la semaine scolaire (soumis à la décision de l'Inspecteur d'Académie).

2. Le conseil d'école est une instance de consultation qui donne son avis sur :

- le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école,
- les actions pédagogiques entreprises, les classes de découverte, projets d'action éducative
- l'utilisation des moyens alloués à l'école,
- les conditions d'intégration d'enfants handicapés,
- les activités périscolaires éducatives, sportives et culturelles,
- la restauration scolaire, l'hygiène scolaire, la protection et la sécurité des élèves,
- l'utilisation des locaux scolaires hors du temps scolaire.

3. Le conseil d'école est une instance d'information sur :

- le choix des manuels scolaires ou matériels pédagogiques
- l'organisation des aides spécialisées (RASED, ...)
- les conditions d'organisation du dialogue avec les familles, les réunions avec les parents d'élèves...

C. Quelques principes de fonctionnement

Les réunions du conseil d'école doivent être un lieu d'échanges constructifs autour de points visant à améliorer la qualité de vie de l'élève à l'école. Le conseil d'école n'est ni un lieu d'examen de cas particuliers ni un lieu de polémique ou de règlement de comptes, ni encore de transgressions au principe de neutralité de l'école. Les membres en présence se doivent le respect. Chaque membre mérite que sa parole (avis, suggestions, voix en cas de vote) soit entendue.

Les représentants de parents s'engagent à représenter les autres parents d'élèves jusqu'aux élections de l'année scolaire prochaine. Ils seront notamment impliqués dans l'organisation des futures élections de parents.

D. Modalités de fonctionnement

Le Conseil d'école est présidé par la directrice de l'école : Mme Valérie HASSAM. Il est constitué pour une année scolaire et se réunit au moins trois fois dans l'année sur un ordre du jour fixé par la directrice en fonction des propositions qui lui sont adressées par les membres du conseil au moins dix jours scolaires avant la date prévue pour la réunion. (Seules les questions figurant à l'ordre du jour peuvent donner lieu à avis ou décision).

Les convocations (date, lieu, ordre du jour) sont adressées aux différents membres et suppléants au moins huit jours avant la date de la réunion.

Lors du dernier conseil, la directrice établit un bilan des questions qui ont été abordées au cours de l'année scolaire, des suites et des résultats enregistrés. Il est également procédé à la désignation de la commission électorale qui sera chargée d'organiser les élections à la rentrée suivante.

Afin d'établir le procès-verbal du conseil d'école, la présidente choisit un secrétaire de séance, Mme GUERLET pour ce conseil d'école.

Dans les jours suivants, la Présidente et la secrétaire établissent et signent le procès-verbal de la réunion, une relecture préalable avant diffusion sera proposée aux différents membres.

- un exemplaire sera conservé dans un registre spécial conservé à l'école,
- un exemplaire adressé à Madame GIGON Inspectrice de l'Éducation Nationale de la circonscription de Lognes
- un exemplaire adressé à M. le Maire de Conches sur Gondoire, M. le Maire de Guermantes, Mme VIARD, Mme THOMAS.
- un exemplaire envoyé par mail aux parents de l'école, un sera imprimé et donné à la famille n'ayant pas d'email.

Le présent règlement, établi compte tenu des textes de référence, a été approuvé par le Conseil d'école lors de sa réunion du mardi 6 novembre 2018. Il est valable pour l'année scolaire 2018/2019.

2. Organisation pédagogique de l'école et vie de l'école

Équipe pédagogique :

Mme HASSAM Valérie, enseignante PS, en collaboration avec Mme DUPUYDS

Mme GUERLET, enseignante MS

Mme SIMON, enseignante PS/GS

Mme STUTZ, enseignante GS

À l'équipe pédagogique s'ajoute deux intervenantes :

Mme PETIOT intervient en EPS sur trois classes, séances financées par le SIVOM.

Les classes de Mme GUERLET, Mme STUTZ et les grandes sections de Mme SIMON participent à des jeux de ballons et raquettes du vendredi 21 septembre 2018 au vendredi 30 novembre 2018. La deuxième intervention aura lieu du lundi 11 janvier 2019 au lundi 15 avril (Jeux d'opposition).

Mme OLIVIERO interviendra à raison de 30 séances en musique dans toutes les classes, séances financées par le SIVOM et la Communauté de Communes.

Cette année nous travaillerons sur le thème Musique autour du monde

Les enseignantes remercient la Communauté de Communes et le SIVOM qui financent ces interventions.

Cette année nous accueillons 96 élèves. Une radiation au mois d'octobre.

Ces élèves sont répartis pour l'année 2018-2019 de la manière suivante :

PS Mme HASSAM Mme DUPUYDS (mardi)	PS/GS Mme SIMON	MS Mme GUERLET	GS Mme STUTZ Mme SILINE (jeudi et vendredi)
26	22 (10PS 12 GS)	26	22

Après une enquête auprès des 2 mairies nous pouvons faire une projection pour l'année 2019-2020 :

À l'heure actuelle nous aurions 23 arrivées (13 coté Guermantes, 10 coté Conches-sur-Gondroire), à ceci peut s'ajouter des demandes de dérogations ou des arrivées en cours d'année.

Ainsi pour la rentrée 2019-2020 nous aurions la projection suivante :

PS	MS	GS	TOTAL
23	36	26	85

Vie de l'école :

Les jeudis, musique avec l'intervenante Mme OLIVIERO.

Les vendredis, EPS avec Mme PETIOT sur 2 périodes

Cahier de progrès : En fin de période, l'équipe enseignante demande une clé USB afin de transmettre aux parents les photos/vidéos de leur enfant qui valide les objectifs validés par les élèves. Chaque parent a signé une autorisation.

Projets des enseignantes :

Projets scientifiques :

- Jardin dès les beaux jours. Une labellisation EDD (Éducation au Développement Durable) va être demandée, le dossier est à remplir au mois d'avril.
- Animations avec les animateurs du moulin Russon
 - o Matinée du 13 novembre 2018, la classe de PS ira au parc des cèdres faire une animation sur le jardinage et les PS/GS seront répartis en jardinage (PS) et les petites bêtes (GS)
 - o Journée du 21 janvier 2019, Les classes des MS et GS se déplaceront au Moulin Russon pour faire l'animation « du blé au pain »
 - o Matinée du 6 mai, toutes les classes feront à Conches les animaux de la prairie et de la mare (2 créneaux le matin pour les PS et les PS/GS ; 2 autres l'après-midi pour les MS et les GS). Animation qui ouvrira notre classe d'eau.
- La classe d'eau se déroulera si accord du SIAM du 6 au 18 mai 2019.
- Intervention de l'infirmière scolaire : sur les thèmes de la toilette, les dents et la nutrition (dates non définies à l'heure du conseil d'école)

Projets littéraires et artistiques :

- Les enseignantes vont travailler cette année sur le thème des continents en lien avec le projet musique.
- Mme Simon continue les ateliers ludothèque les lundis après-midi, un planning a été proposé aux parents. Les cartes et l'abonnement de 65 € ont été achetés par la coopérative.
- Une correspondance avec une école à Annet-sur-Marne a été mise en place cette année.

Mardi 18 décembre au matin, nous recevons la compagnie Coconut pour le spectacle de Noël. La coopérative prend en charge le prix du spectacle soit 550€ pour un forfait de 110 enfants.

Les personnes âgées de Guermantes viendront dans l'école pour remercier les enfants pour la fabrication de leur menu, lundi 17 décembre 2018. Les élèves leur proposeront une chorale.

3. Organisation de la cantine et du centre

La parole est donnée à M. SOW pour l'organisation du centre :

Il y a un référent pour le goûter, le planning hebdomadaire est affiché dans le hall du centre de loisirs

Les enfants inscrits au centre peuvent être récupérés à partir de 17h.

La parole est donnée à Mme VIARD pour l'organisation de la cantine :

La composition des repas est faite par un traiteur (Coulommiers). Il envoie une proposition de repas et elle est validée conjointement avec les parents d'élèves. Le traiteur privilégie le local et le grammage de la portion est établi en fonction de l'âge mais le prix est identique aussi bien en élémentaire qu'en maternelle.

Le traiteur a un contrat sur trois ans, cette année c'est la première année sur les trois ans, c'est un renouvellement.

Une visite de la cantine est possible, les parents peuvent y déjeuner en prévenant la veille avant 10h.

4. Vote et approbation du règlement intérieur de l'école, présentation de la charte de la laïcité

Le règlement intérieur : La seule modification par rapport à l'année scolaire 2017/2018 est le changement à la journée des quatre jours.

Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité. Il sera envoyé aux parents par mail et donné à la famille ne consultant pas leur mail régulièrement.

Présentation de la charte de la laïcité, elle sera envoyée aux parents en même temps que le règlement intérieur.

5. Sécurité et hygiène : exercice d'évacuation n°1, PPMS

Un exercice d'évacuation incendie a eu lieu le vendredi 14 septembre. Tout s'est bien déroulé.

Un PPMS confinement a été planifié avec l'école élémentaire le mardi 19 novembre vers 11h.

6. Présentation des axes du projet d'école

Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions :

Actions :

- Construction d'un parcours littéraire commun à partir des contes traditionnels et d'albums de littérature de jeunesse.
- Mise en œuvre d'ateliers de langage oral sous diverses formes (coins jeux évolutifs, création de boîtes à histoire)

Construire les premiers outils pour structurer la pensée : la résolution de problème :

- Construction d'un parcours de comptines numériques harmonisé de la PS à la GS.
- Réalisation d'atelier de manipulation sur le dénombrement, composition et décomposition d'une nombre.
- Mise en œuvre d'ateliers de résolution de problème favorisant la manipulation.

Le climat scolaire :

- Remise à chaque fin de période des objectifs validés par les élèves (format clé USB)
- Participation des parents à la vie de l'école : cuisine, ludothèque...

7. Coopérative

A l'heure du 3eme conseil d'école, le compte était créditeur de 2358,58€, aujourd'hui il est de 2074,85 €

Depuis il y a eu :

Dépenses	Crédits
Remboursement enseignantes : 138,23€	Subvention mairie de Guermantes 1000€
Jeux pédagogique l'oiseau magique 270€	
Achat pots de miel (classe d'eau) 151,50€	
Spectacle de fin d'année 490€	
Cotisation OCCE année 2018/2019 234€	

A noter, depuis le 20 septembre 2018, nous ne recevons plus de relevés bancaires. Un mail a été envoyé ce jour à Mme DEPONT (Bred)

8. Travaux faits / prévus dans les classes et dans l'école

La parole est donnée à Mme VIARD :

Liste des travaux :

- Le grillage côté élémentaire : devis en attente.
- Alarme changée, finalisée ce jour.
- Les portes changées en maternelle : plus de clé. Barres anti panique aux portes d'entrée.
- Différents travaux d'entretien : plomberie, tableaux de sortie...
- Une bonbonne de gaz se trouvait sous les toits : elle a été enlevée le 09/11/18.
- La chaudière pose problème : une entreprise vient régulièrement, certaines pièces n'hésitent plus. Le préfet décidera de la fermeture de l'école ou non le temps des travaux qui peuvent aller jusqu'à trois semaines.

9. Questions

Pas de questions

10. Date et horaire du prochain conseil d'école

Le prochain conseil d'école est prévu le mardi 12 mars 2019 à 18h00.

La séance est levée à 19h13

Signature de la présidente
Mme HASSAM

Signature de la secrétaire
Mme GUERLET